



## Séance du Conseil municipal du mardi 12 décembre 2023

### Procès-verbal

---

<b>Présents</b>	M. Jacques HUTIN, président M. Blaise BOSSON Mme Françoise CERUTTI Mme Adélaïde CRUCHON Mme Sophie DÖRFLIGER Mme Candice EISSLER-GROS M. Philippe ISELI Mme Isabelle MERMOUD Mme Ursula ZIELAZEK	<b>Exécutif</b>	M. René JEMMELY, maire M. Éric GARDI, adjoint M. Olivier GOY, adjoint
		<b>Secrétaire</b>	M. Henri GANGLOFF
		<b>Procès-verbaliste</b>	M. Giovanni ERRICHELLI
<b>Excusés</b>	Mme Alessia SCHMID MM. Thierry BUBLOZ, Patrick FISCHLER, Daniel MENETREY		

---

### Ordre du jour

1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 novembre 2023
2. Communications du bureau du Conseil municipal
3. Communications de l'Exécutif
4. Propositions de l'Exécutif
  - **Délibérations**
    - D 16-2023 P budget de fonctionnement annuel, taux des centimes additionnels et autorisation d'emprunter pour l'exercice 2024
      - Rapport de la commission des finances du 20 novembre 2023
    - D 17-2023 P indemnités allouées en 2024 aux Maire et Adjointes
    - D 18-2023 P crédit d'engagement de CHF 50'300.- destiné au versement de la contribution annuelle 2024 au fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU)
5. Propositions de motions et de résolutions
6. Fixation des dates des prochaines séances du Conseil municipal pour le 1<sup>er</sup> semestre 2024 (proposition : 06.02, 26.03, jeudi 16.05, 25.06)
7. Communications des commissions
8. Communication des dates des prochaines séances des commissions
9. Questions et divers



**M. HUTIN**, président du Conseil, souhaite la bienvenue aux personnes présentes, constate que le quorum est atteint, puis ouvre formellement la séance à 18 h 34.

Il prie le Conseil de bien vouloir excuser l'absence de **Mme SCHMID**, de **MM. BUBLOZ**, **FISCHLER** et **MENETREY**, puis procède à la lecture du premier point inscrit à l'ordre de jour :

## **1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14.11.2023**

Le président passe en revue le document, page après page ; à la demande de **MM. HUTIN**, **GOY** et **GARDI**, ainsi que de **Mme DÖRFLIGER**, les points **3.3**, **3.7** et **6.3** sont reformulés et toilettés selon leurs remarques.

Hormis les réécritures et toilettages aux points concernés, qui seront apportés au document, le procès-verbal de la séance mentionnée en titre est approuvé par **7 voix POUR**, **0 voix CONTRE** et **1 abstention (8)**.

*(N.B. Art. 13 du règlement du Conseil municipal : « Le président ne prend part au vote que pour départager en cas d'égalité des voix. Toutefois, il participe aux élections et aux votes des délibérations qui requièrent la majorité qualifiée, ainsi qu'aux votes sur les naturalisations. »)*

## **2. Communications du Bureau du Conseil municipal**

Aucune communication.

## **3. Communications de l'Exécutif**

### **3.1 Antenne 5G dans le clocher de l'église**

**M. JEMMELY** informe que le projet de dispositif énoncé concerne un bien-fonds privé et non pas un bâtiment public, tandis que l'Exécutif n'y est pas formellement opposé, étant donné l'absence de preuves concrètes dépréciant la nature et la portée néfaste de ces ondes.

### **3.2 Zone 30 km/h**

**M. GARDI** confirme que la demande d'autorisation a officiellement été déposée auprès de l'instance cantonale compétente.

### **3.3 Terrains Portier**

**M. GARDI** annonce qu'un prototype de façades va prochainement être installé à Athenaz, pour être exposé durant environ une année, afin que la population puisse se rendre compte visuellement des matériaux et des couleurs.



### 3.4 Hangar à Champlong

**M. GARDI** informe que l'Exécutif a donné un préavis favorable à la réalisation d'un hangar de 20m sur 22m, pour rangement de machines agricoles sur terrain privé du demandeur et exploitant agricole, à Champlong.

### 3.5 Route du Creux-du-Loup

**M. GARDI** indique que les travaux prévus de resurfaçage sont reportés au premier trimestre de l'année prochaine, étant donné les actuelles conditions météorologiques défavorables à ce genre de travaux.

## 4. Propositions de l'Exécutif

### 4.1 D 16-2023 P : budget de fonctionnement annuel, taux des centimes additionnels et autorisation d'emprunter pour l'exercice 2024

Le président donne lecture du dispositif de délibération, dont l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité (8).

- Rapport de la commission des finances du 20 novembre 2023 :

**M. BOSSON** donne lecture du rapport, en commentant les diverses rubriques que le document comporte et en expliquant les écarts positifs ou négatifs par rapport aux estimations. Il énonce également les éléments et les comptes parmi ceux qui ont été les plus débattus.

En substance, il s'agit d'un budget 2024 en hausse par rapport à celui de 2023, les revenus se montant à Fr. 5'437'382.-, tandis que les charges s'élèvent à Fr. 5'433'777.-

En conclusion, il indique que la Commission a approuvé l'ensemble des postes proposés, tandis qu'elle invite le Conseil à accepter le budget 2024.

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, réuni en séance ordinaire le 12 décembre 2023,

**À L'UNANIMITÉ (8),**

**DÉCIDE**



1. D'approuver le budget de fonctionnement 2024 pour un montant de CHF 5'433'777.- aux charges et de CHF 5'437'382.- aux revenus, l'excédent de revenus total présumé s'élevant à CHF 3'605.-

Cet excédent de revenus total présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de CHF 3'605.- et résultat extraordinaire de CHF 0.-.

2. De fixer le taux des centimes additionnels pour 2024 à 50 centimes.
3. De fixer le nombre des centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2024 à 0 centime.
4. D'autoriser le Maire à renouveler en 2024 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.

#### **4.2 D 17-2023 P : indemnités allouées en 2024 aux Maire et Adjointes**

Le président du Conseil donne lecture de la délibération, dont l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité (8), tandis que M. JEMMELY poursuit en indiquant brièvement qu'après trois années sans changements, il s'agit en substance de s'aligner sur les standards pratiqués dans les autres communes.

Aucune question ni remarque particulière n'étant soulevée,

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, réuni en séance ordinaire le 12 décembre 2023,

**À L'UNANIMITÉ (8),**

**DÉCIDE**

1. De fixer les indemnités allouées au Maire et aux Adjointes à CHF 115'200.- au total.
2. De fixer les indemnités allouées pour les séances du Conseil municipal à CHF 19'500.-, pour les séances des commissions à CHF 7'500.-, pour la présidence du Conseil Municipal à CHF 1'500.-, soit CHF 28'500.- au total.
3. De porter ces sommes sur les rubriques budgétaires 2024 suivantes :  
012.300 Indemnités aux Maire et Adjointes  
011.300 Indemnités aux Conseillers municipaux

#### **4.3 D 18-2023 P : crédit d'engagement de CHF 50'300.- destiné au versement de la contribution annuelle 2024 au fonds intercommunal pour le développement (FIDU)**

Le président du Conseil donne lecture de la délibération, dont l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité (8), tandis que M. JEMMELY poursuit en expliquant qu'il



s'agit, comme chaque année, d'une obligation de financer le fonds en question. Cette année d'ailleurs, la commune en bénéficiera dans le cadre des constructions à venir.

Aucune question ni remarque particulière n'étant soulevée,

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, réuni en séance ordinaire le 12 décembre 2023,

**À L'UNANIMITÉ (8),**

**DÉCIDE**

1. D'ouvrir au Maire un crédit de CHF 50'300.- pour le versement d'une contribution au fonds intercommunal de développement urbain destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements (rubrique 0290.5620), puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif (sous la rubrique 0290.1462 "subventions d'investissements versées à des communes ou à des établissements qu'elles financent en commun").
3. D'amortir cette dépense au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 0290.36602 dès 2025.
4. D'autoriser le Maire à emprunter à concurrence du crédit brut mentionné au point n°1.

## **5. Proposition de motions et de résolutions**

Néant.

## **6. Fixation des dates des prochaines séances du Conseil municipal pour le 1<sup>er</sup> semestre 2024**

Les dates proposées : 6 février ; 26 mars ; 16 mai (jeudi-18h30) et 25 juin 2024 sont **approuvées à l'unanimité (8)**.

## **7. Communications des commissions**

### **7.1 Commission sociale**

**Mme CERUTTI** revient sur les Fenêtres de l'avent (*Ndr : voir PV précédent, point 6.2*) pour remercier celles et ceux qui ont contribué au soutien logistique de l'événement.

### **7.2 Commission environnement**



**Mme DÖRFLIGER** rapporte que les événements organisés les 18 et 24 novembre derniers (*Ndr : voir PV précédent, point 6.3*) ont été un franc succès, tandis que les personnes présentes en souhaitent la répétition pour 2024.

## 8. Communication des dates des prochaines commissions

- Commission aménagements et travaux : à fixer
- Commission sociale : 12 février 2024 à 20h00
- Commission environnement : 30 janvier 2024 à 20h00
- Commission finances : à fixer
- Commission économie et agriculture: à fixer
- Commission ad hoc terrains Portier: en suspens
- Commission sablière du Cannelet SA : en suspens

## 9. Questions et divers

**9.1** **M. HUTIN** propose qu'une sortie du Conseil ait lieu en 2024, comme ce fut le cas lors de la dernière législature, tandis qu'il rappelle l'existence d'un groupe politique à Avusy, en incitant les personnes qui le souhaitent à se réunir dans ce cadre.

**M. GOY** rebondit sur ces propos, pour rappeler que des élections municipales auront lieu en 2025, de sorte que les débats autour de cet acte démocratique sont effectivement nécessaires et importants.

**9.2** **Mme ZIELAZEK** revient sur l'œuvre de la colonne placée à Athenaz, pour inciter l'Exécutif à définir une date officielle d'inauguration, qui n'a malheureusement pas pu être retenue lors de la période de Covid.

Pour le surplus, elle déplore la présence permanente et inesthétique du container bleu situé au centre du village, depuis près de 5 ans.

**9.3** **M. GOY** propose, dans le cadre de la Sablière du Cannelet et afin de marquer l'aboutissement du référendum, d'organiser un événement sur place en janvier, pour dénoncer sa présence et la poursuite des activités, malgré le planning qui avait été élaboré par le GESDEC.

Un événement marquant serait attendu et idéalement relayé par la presse. Aussi, il incite les membres de la Commission ad hoc à en discuter et, dans l'immédiat, invite le Conseil à se prononcer à cet effet.

Au terme d'une brève discussion générale, le Conseil, à la majorité, approuve la proposition.



- 9.4** **M. GANGLOFF** invite les différentes commissions à lui transmettre tout document utile pour la bonne clôture des jetons de présence, tandis qu'une grille de vérification leur sera distribuée à cet effet.
- 9.5** **Mme DÖRFLIGER** annonce d'ores et déjà son absence à la séance du Conseil programmée du 25 juin 2024. Pour le surplus, elle regrette que le samedi de ski n'ait pas pu se dérouler aux Carroz, comme par le passé, où les infrastructures et les déplacements sont optimaux. **M. JEMMELY** lui répond que la décision a été motivée par le fait que deux des trois communes concernées (Avully et Chancy) ont préféré remplacer la sortie en question par une subvention sur les remontées mécaniques.
- 9.6** **M. BOSSON** approuve l'initiative proposée par **M. GOY** au point 9.3 ci-dessus, tandis qu'il rappelle à l'Exécutif la dangerosité de la gouille d'eau, devenue désormais un petit lac, qui entrave la circulation à l'endroit déjà évoqué (*Ndr : voir PV précédent, point 6.1, 2<sup>e</sup> paragraphe*).
- Pour le surplus, il s'interroge au sujet de l'information reçue et non suivie, concernant le tournoi de pétanque qui devait être organisé le 8.10.23.
- M. JEMMELY** lui indique qu'une mésentente organisationnelle entre les communes de Plan-les-Ouates et Carouge, concernant le foot, a fini par avoir des incidences négatives sur celui de pétanque, de sorte que l'Exécutif a estimé inutile de poursuivre l'information.

**L'ordre du jour étant épuisé et nul autre demandant la parole,**

**Le président du Conseil clôt la séance à 19 h 45.**

---

**Un conseiller**

**Le secrétaire**

**Le président du Conseil**